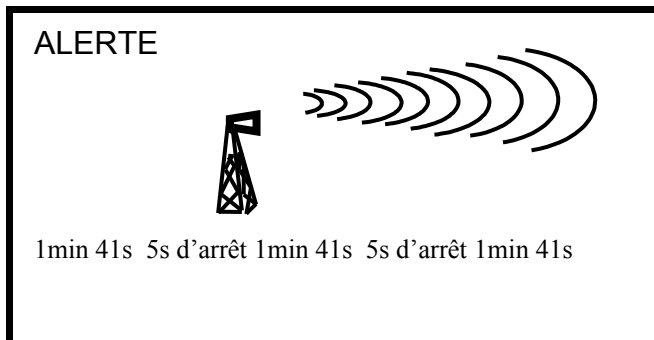


## ANNEXE 4

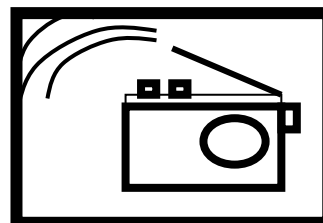
### INFORMATION DES FAMILLES LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR (BO hors série N°3 du 30 mai 2002)

#### *En cas d'alerte:*



- N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

- Écoutez la radio  
Et respectez les consignes des autorités



FREQUENCE France Inter : 95,4 et France Info : 150,5 Mhz

FREQUENCE radio conventionnée par le préfet : France bleue 96,8Mhz

- N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
- Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer.



- Ne téléphonez pas.  
N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.



- Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).